



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**Soixante-douzième session**

Bangkok, 15-19 mai 2016

Point 3 i) de l'ordre du jour provisoire**

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire
de la Commission, y compris les activités des institutions
régionales: activités sous-régionales pour le
développement****Activités sous-régionales pour le développement: enjeux et
défis liés au développement économique et social inclusif
et durable en Asie et dans le Pacifique****Note du secrétariat******Résumé*

Le présent document examine les enjeux et les défis liés au développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique. Il décrit les mesures et les activités mises en œuvre ou envisagées par le secrétariat pour aider les pays membres, au niveau sous-régional, à concrétiser notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, par ses travaux d'analyse des politiques, par le dialogue et par le renforcement des capacités, et à faire face ainsi aux défis rencontrés.

La Commission pourra juger utile d'examiner le présent document et de fournir au secrétariat de nouvelles orientations.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** E/ESCAP/72/L.1.

*** La soumission tardive du présent document s'explique par la nécessité de prendre en compte l'évolution économique et sociale récente dans chacune des sous-régions.

I. Bureau sous-régional pour le Pacifique

A. Aider le Pacifique à réaliser les objectifs de développement durable

1. Les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 privilégient des liens plus équilibrés et plus forts entre les trois dimensions du développement durable, sachant qu'elles sont interdépendantes et indissociables. Le secrétariat est déterminé à aider les petits États insulaires en développement, en particulier dans le cadre du suivi de la résolution 71/4 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

1. Renforcement des capacités et institutions nationales

2. Les Orientations de Samoa appellent le système des Nations Unies, notamment, à continuer d'appuyer les efforts des petits États insulaires en développement visant à mettre en œuvre des stratégies nationales pour le développement durable. Les petits États insulaires en développement continuent de rencontrer des difficultés dans ce domaine, qui bénéficie de l'appui actif du secrétariat depuis la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ; actuellement, les activités portent sur la planification intégrée pour un développement durable, notamment sur les liens entre priorités de planification nationales et procédures budgétaires et politiques fiscales. Une meilleure application des politiques exige non seulement de disposer en temps opportun de données permettant la prise de décision mais aussi des procédures claires d'élaboration des politiques, de planification et de budgétisation ; en outre, toutes les parties prenantes doivent pouvoir intervenir dans la prise de décision, afin de faciliter la coordination au sein de toute l'administration et d'appliquer une approche plus intégrée.

3. Le secrétariat est en passe de s'associer au Centre d'assistance technique financière du Fonds monétaire international pour aider ses membres à incorporer le développement durable dans leurs politiques fiscales. Il appuie par ailleurs l'élaboration et l'examen de stratégies nationales de développement durable dans le Pacifique, en coopérant avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique et d'autres organisations. Le « National Sustainable Development Strategy Partnership Group », partenariat officiel entre les petits États insulaires en développement, offre un mécanisme qui permet d'apporter une aide sur une base conjointe ou en collaboration.

4. L'une des principales cibles des objectifs de développement durable est de renforcer la résilience et la faculté d'adaptation des communautés exposées aux changements climatiques. Le changement climatique posera des défis dans le Pacifique, et un certain nombre de scénarios de migration sont envisageables, notamment la nécessité éventuelle d'une réinstallation permanente dans d'autres pays. Le projet financé par l'Union européenne, intitulé « Renforcer la capacité des pays insulaires du Pacifique à gérer les effets du changement climatique sur les migrations », qui est mis en œuvre par le secrétariat à Kiribati, Nauru et dans les Tuvalu, aide ces pays à s'attaquer à des questions complexes relatives à la planification à l'échelle locale (y compris les plans d'occupation des sols), aux politiques migratoires et au droit international applicable aux personnes déplacées. Le secrétariat

contribuera ainsi à donner suite à l'Accord de Paris et aux objectifs de développement durable.

5. À la suite du passage du cyclone Pam, le secrétariat a contribué aux efforts de redressement des Tuvalu et du Vanuatu en participant à une évaluation des besoins après la catastrophe, en fournissant des images satellite destinées à la planification des mesures d'intervention, en réalisant des enquêtes auprès des communautés, ainsi qu'en dispensant des conseils sur les fonds d'affectation spéciale et le financement des opérations en cas de catastrophe climatique. Une aide analogue est prévue en réponse aux dommages causés par le cyclone Winston aux Fidji, notamment à l'appui d'une agriculture capable de résister au changement climatique.

6. Les Orientations de Samoa reconnaissent le rôle transformateur de l'énergie, domaine également jugé prioritaire dans le Pacifique. Le secrétariat considère comme tout à fait prioritaire la sécurité énergétique dans le Pacifique. C'est pourquoi il soutient l'enrichissement de la base de données régionale du Pacifique destinée à l'initiative Énergie durable pour tous et aide également les petits États insulaires en développement du Pacifique à évaluer la viabilité des sources d'énergie renouvelable, notamment le biogaz, et à les développer, avec l'appui du Gouvernement kazakh.

7. Les Orientations de Samoa s'intéressent aussi aux efforts faits par les petits États insulaires en développement pour avoir davantage accès aux technologies de l'information et des communications (TIC), par le biais de l'amélioration des infrastructures, de programmes de formation, de cadres réglementaires et de la participation des secteurs public et privé. Les activités du secrétariat en vue de l'intégration, notamment par la promotion des approches stratégiques nationales pour le développement durable dans les processus de planification et de budgétisation, permettent d'incorporer les avancées en matière de science, de technologie et d'innovation dans le programme de développement durable des pays du Pacifique et pourraient privilégier l'interface entre sciences et politiques.

8. En ce qui concerne la connectivité matérielle et le commerce, les Orientations de Samoa accordent la priorité à l'équité sociale, à la santé, à la résilience, à la modicité des coûts et à l'impact environnemental du transport durable ; à la nécessité d'assurer un traitement spécial et différencié et de garantir une participation effective en matière de commerce ; et, enfin, à la nécessité d'adopter des technologies appropriées, fiables, abordables et sans danger pour l'environnement pour accroître la connectivité et l'utilisation des TIC. Le secrétariat de la Commission se concertera avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique pour étudier les solutions de transport durable dans le Pacifique et entreprendre des consultations visant à recenser les possibilités dans ce domaine, tout en assurant la liaison avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique pour mettre la dernière main à une évaluation de l'intégration commerciale entre les Îles Marshall, la Micronésie et les Palaos au titre de l'Accord commercial Asie-Pacifique.

9. Sur le plan pratique, les mesures visant à promouvoir l'égalité hommes-femmes et l'inclusion sociale comprennent des projets relatifs à la budgétisation soucieuse de l'égalité des sexes, aux statistiques ventilées par sexe et aux statistiques sur le handicap, aux femmes chefs d'entreprise, à la cyberadministration et à l'autonomisation des femmes; des consultations nationales sur les inégalités et la protection sociale dans le contexte du Programme 2030; une étude de référence sur l'objectif de développement durable 5, menée en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la

Banque asiatique de développement ; et la mise au point et l'application de politiques et cadres juridiques relatifs aux personnes handicapées des deux sexes alignés sur les normes internationales, en particulier la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Les activités actuelles du secrétariat portant sur la mise en œuvre de la Convention aident à renforcer la gouvernance sur le handicap et à réduire la discrimination et l'inégalité, au profit d'un développement inclusif et équitable.

2. Améliorer la visibilité et la représentation du Pacifique

10. Le secrétariat s'efforce de faire ressortir les préoccupations et les intérêts des États insulaires en développement du Pacifique dans les documents finals des processus intergouvernementaux organisés dans la région et dans le monde. Outre les sessions annuelles de la Commission, une réunion régionale importante qui donne l'occasion aux pays du Pacifique de se faire entendre sur le thème du développement durable est le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable. Le secrétariat veillera également à ce que les résultats des travaux sur des aspects thématiques du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement tiennent compte des besoins des États insulaires du Pacifique membres de la CESAP. D'autres événements importants comprennent la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Marrakech (Maroc), qui sera consacrée essentiellement aux questions liées aux pertes et dommages. L'aide apportée par le secrétariat pour que les pays du Pacifique puissent participer activement à ces manifestations importantes sera renforcée grâce à un projet financé par le Gouvernement kazakh.

11. En 2017, les Fidji accueilleront la Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 des objectifs de développement durable : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. Cette manifestation donnera l'occasion de traiter de la fragmentation de la gouvernance des océans et de consolider la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer à l'appui du développement durable. Le secrétariat est d'ores et déjà prêt à participer activement à cette importante conférence.

12. Le secrétariat prône le renforcement de la coopération et de l'intégration dans la sous-région du Pacifique. À ce titre, il étudie activement, au côté des organisations sous-régionales du Pacifique et des institutions concernées du système des Nations Unies, le meilleur moyen de valoriser cet appui afin de favoriser la connectivité, notamment dans les domaines du transport interinsulaire durable, des TIC, de l'intégration commerciale, des énergies renouvelables du changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe, des océans et des pêches, des personnes handicapées, de l'égalité hommes-femmes et des maladies non transmissibles.

13. Les travaux d'analyse et publications constituent des instruments importants pour accroître la visibilité des petits États insulaires en développement du Pacifique et les faire mieux connaître. L'édition 2015 de la publication phare de la CESAP, intitulée *The Economic and Social Survey of Asia and the Pacific*, qui fait le point des problèmes touchant le Pacifique, paraîtra en avril 2016. En outre, la publication à paraître, intitulée *Review of Developments in Transport in Asia and the Pacific*, met en exergue un certain nombre de questions propres au Pacifique, notamment les besoins en matière de solutions de transport durable fondées sur des technologies efficaces utilisant des énergies renouvelables, ainsi que les mécanismes réglementaires

nécessaires pour promouvoir les investissements du secteur privé et accroître la sécurité maritime. En 2016, dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir la coopération et l'intégration économiques régionales et le Programme 2030, le secrétariat publiera deux rapports importants décrivant les problèmes et les expériences de la sous-région du Pacifique.

3. Suivi de la mise en œuvre et établissement de rapports

14. Le secrétariat mène des programmes de développement des capacités statistiques qui sont alignés sur les processus de planification nationaux. Il a aidé les représentants du Pacifique au sein du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à tenir des consultations et à recueillir les points de vue des petits États insulaires en développement du Pacifique sur les indicateurs proposés. Le secrétariat fournit une aide, en collaboration avec le Forum des îles du Pacifique, le Conseil des organisations régionales du Pacifique et des organisations des Nations Unies, en vue de la sélection des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui sont pertinents dans le contexte du Pacifique. Il aidera également à suivre les progrès concernant les indicateurs retenus aux fins de l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des objectifs dans le Pacifique. Ces rapports, qui seront produits dans le cadre du partenariat Banque asiatique de développement/CESAP/Programme des Nations Unies pour le développement, pourraient servir à l'élaboration des rapports régionaux sur les objectifs. Le secrétariat assiste en tant qu'observateur aux réunions du Comité directeur pour la statistique dans la région du Pacifique, et il a pris une part active à la mise au point de la phase 2015-2017 de la stratégie décennale pour la statistique dans la région du Pacifique. La CESAP continuera de travailler avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et d'autres partenaires régionaux pour améliorer les capacités en matière de statistique.

15. Le secrétariat met en œuvre actuellement un projet visant à aider à la création de capacités nationales pour la production d'indicateurs relatifs à l'environnement dans le cadre du Système de comptabilité environnementale et économique. L'évaluation économique des services afférents aux écosystèmes fournis par les ressources terrestres et marines présente un intérêt particulier pour les petits États insulaires en développement du Pacifique, qui sont très riches en capital naturel (ressources naturelles, biodiversité et services écosystémiques) et qui enregistrent des pertes économiques importantes du fait de la surexploitation et de la dégradation de ce capital. Le Système de comptabilité environnementale et économique est en phase avec le Système de comptabilité nationale et y est intégré, ce qui permet d'analyser l'évolution du capital naturel au fil du temps, ainsi que sa contribution à l'économie et l'incidence des activités économiques.

16. Conformément à l'appel lancé dans les Orientations de Samoa en faveur d'un développement social équitable et de l'inclusion, le secrétariat appuie également les examens nationaux effectués par les équipes de pays des Nations Unies sur l'application des droits de l'homme, dans le cadre de l'Examen périodique universel et des processus de soumission de rapports aux organes conventionnels (en particulier le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes). Parmi les grandes questions traitées figurent l'égalité hommes-femmes et les droits des personnes handicapées, ainsi que les problèmes liés aux maladies non transmissibles, à l'eau et à l'assainissement, à la dégradation de l'environnement et à la pauvreté.

B. Questions devant être examinées par la Commission

17. Par l'intermédiaire du Bureau sous-régional pour le Pacifique, le secrétariat est déterminé à renforcer la coopération et l'intégration régionales conformément à son programme de travail, ainsi qu'à aider les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030. À cet égard, la Commission souhaitera peut-être fournir des orientations sur les moyens de s'attaquer aux difficultés qui se posent au niveau sous-régional et sur les partenaires avec lesquels il pourrait travailler pour ce faire.

II. Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est

A. Introduction

18. L'année 2015 a marqué une étape décisive pour l'ONU et ses pays membres, puisque le cap à tenir au niveau mondial pour susciter des changements et parvenir à un développement durable a été défini. En dépit des progrès socio-économiques remarquables enregistrés dans la sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-est, de multiples problèmes subsistent, et ce dans les trois dimensions du développement durable. Dans le domaine économique, le ralentissement persistant de la croissance économique en Chine et la reprise timide au Japon se sont traduits par une hausse des exportations moins importante pour les pays de la région tributaires du commerce. En ce qui concerne les questions sociales, les États membres de la sous-région ont continué d'assister à une montée du chômage des jeunes, à un creusement des inégalités et, en particulier, à la paupérisation des personnes âgées dans une société au vieillissement accéléré. En outre, la pollution atmosphérique transfrontière, les émissions de gaz à effet de serre émanant des zones urbaines ainsi que la dégradation des terres continuent de faire peser des menaces sur l'environnement dans la sous-région.

B. Appui aux programmes de la CESAP en Asie de l'Est et du Nord-Est

1. Politique macroéconomique et développement inclusif

19. À l'appui de la réalisation escomptée b) du sous-programme 1 du cadre stratégique de la Commission¹, le secrétariat a continué de travailler avec les grands acteurs de la coopération pour le développement dans la sous-région. Depuis quelque temps, les pays de l'Asie du Nord-Est mettent au point diverses modalités applicables à leurs activités de coopération pour le développement, par exemple la coopération Sud-Sud ou la coopération triangulaire, aux fins de l'amélioration du partage du savoir, du renforcement des capacités et du transfert de technologie.

20. Lors du deuxième Forum de coopération pour le développement en Asie du Nord-Est, le secrétariat a suscité un débat sur la base de travaux de recherche et d'analyse relatifs aux politiques et pratiques d'assistance et de coopération pour le développement dans les pays de l'Asie du Nord-Est, afin d'étudier les moyens de promouvoir la coopération entre les principaux acteurs dans ce domaine et de renforcer l'efficacité de l'aide au développement accordée à d'autres pays en développement.

¹ Accroissement de la participation régionale aux forums mondiaux du développement et renforcement de la coopération économique et financière régionale pour tirer parti des effets de synergie mutuellement bénéfiques qui contribuent à un développement durable ouvert à tous, notamment grâce à la coopération Sud-Sud. Voir *Assemblée générale, Documents officiels, soixante-septième session, supplément n° 6 (A/67/6/Rev.1)*, programme 16.

2. Commerce et investissement

21. Le secrétariat, par le biais de partenariats avec les principales parties prenantes, a promu la coopération entre les services douaniers de la Chine, de la Fédération de Russie, de la Mongolie et de la République de Corée aux postes frontière. À ce titre, le secteur privé a été invité à donner son avis quant aux obstacles qui s'opposent à la facilitation des échanges dans la sous-région et à formuler des recommandations en vue d'une meilleure communication avec les gouvernements.

22. Le secrétariat a également mis en œuvre un programme de formation pour le renforcement des capacités juridiques sur la facilitation du commerce et de l'investissement en République populaire démocratique de Corée. Depuis quelques années, le pays met en place des zones économiques spéciales afin d'attirer des capitaux étrangers. À cet égard, les programmes de formation juridique destinés aux agents de la fonction publique ont porté sur les meilleures pratiques et sur les normes internationales concernant l'investissement étranger et le commerce ainsi que sur les directives relatives au règlement des différends et à l'arbitrage.

3. Transports

23. En 2015, le secrétariat a fait des progrès concrets en facilitant la concertation entre la Chine, la Fédération de Russie et la Mongolie sur un accord trilatéral relatif au transport terrestre en transit. En particulier, s'agissant des routes retenues, les trois pays sont parvenus à un accord préliminaire sur deux itinéraires pilotes, dont l'un comprend les routes commerciales qu'ils utilisent le plus souvent.

4. Environnement et développement

24. À l'appui du sous-programme 4, en vertu duquel il est chargé d'améliorer les capacités des pouvoirs publics et des autres parties prenantes et de renforcer la coopération et le réseautage à l'échelle régionale sur les stratégies en faveur de l'environnement, le secrétariat a conçu et mis en œuvre des activités sous-régionales sur: a) la pollution atmosphérique transfrontière, en aidant notamment les principaux acteurs de la sous-région à mettre au point des méthodes et approches techniques relatives à l'évaluation de la pollution atmosphérique transfrontière; b) la conservation de la nature, notamment l'initiative sur la conservation de l'habitat des oiseaux migrateurs, qui a permis de remédier à l'insuffisance des connaissances en donnant de nouvelles informations sur les habitats et la répartition des oiseaux migrateurs, notamment de part et d'autre des frontières, et la première évaluation scientifique sur les tigres et les léopards entreprise conjointement en Chine et en Fédération de Russie, qui a permis de mieux comprendre leur répartition et de formuler des recommandations efficaces; c) les villes à faible intensité carbone, en mettant en place la plate-forme Asie du Nord-Est pour des villes sobres en carbone pour mobiliser le soutien des pairs et faciliter les relations entre villes et institutions spécialisées; d) l'empreinte carbone, en organisant la réunion annuelle du Partenariat sur la problématique de l'empreinte carbone en Asie et en menant une étude analytique conjointe destinées à examiner les approches adoptées en Asie et à étudier les moyens de mettre en place un cadre commun en Asie; e) le milieu marin, avec l'élaboration de profils des sites du Réseau des zones marines protégées de l'Asie du Nord-Est et l'aide aux préparatifs de la deuxième réunion du Comité directeur du Réseau, visant à approfondir la coopération entre les zones marines protégées; f) la désertification et la dégradation des terres, au titre desquelles le secrétariat a examiné la situation de la sous-région et a

consulté les principales parties prenantes en vue de mettre au point un plan multipartite pouvant servir d'outil pratique de coordination et de coopération grâce à la mise en commun des plans d'activité et de l'information.

5. Technologies de l'information et des communications et réduction et gestion des risques de catastrophe

25. Le secrétariat a continué d'appuyer le renforcement des capacités du Centre national de télédétection de la Mongolie en ce qui concerne la détection et le suivi de la sécheresse et du *dzud*, deux phénomènes catastrophiques importants qui touchent les vies et les moyens de subsistance des pauvres des zones rurales, dans la cadre du projet pilote sur la mise en service du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs à la sécheresse. Des validations et le prélèvement d'échantillons sur le terrain ont été effectués: plus de 2 000 km ont été couverts, le nombre de zones d'observation étant de 39, dans le but d'accroître l'exactitude des indices de sécheresse et de faciliter ainsi le transfert de connaissances par les experts régionaux. Ce projet, qui se poursuivra en 2016, permettra de mettre en place un dispositif d'utilisation de l'information aux fins de la prévision de la situation de l'agriculture et de l'alerte rapide.

6. Développement social

26. Le problème le plus pressant qui se pose dans la sous-région est celui du vieillissement de la population. Si ce dernier n'est pas accompagné d'un ajustement en temps voulu des divers systèmes d'appui et de la mise en place d'un environnement propice aux personnes âgées, la sous-région pourrait enregistrer une hausse de la pauvreté et un creusement des inégalités socio-économiques. Ce changement démographique a d'ores et déjà des incidences sur le développement socio-économique de la sous-région, par exemple sur le taux de pauvreté relative des personnes âgées, et des interventions politiques dans divers secteurs sont donc nécessaires.

27. On pourrait notamment aider les États membres à s'attaquer aux nombreux problèmes posés par le vieillissement de la population en facilitant la participation de la sous-région au troisième exercice d'examen et d'évaluation, à l'échelle régionale, du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, mené sous l'égide du secrétariat, plan qui donne des orientations exhaustives sur les politiques propices à la création d'une « société pour tous les âges ». Dans ce contexte, le secrétariat a organisé la première réunion du Forum de l'Asie du Nord-Est sur le vieillissement de la population, afin d'amorcer la réflexion à l'échelle sous-régional et de déterminer les priorités et les besoins en matière de recherche sur les politiques. À cette occasion, un réseau sous-régional d'experts s'est réuni pour examiner les questions relatives au vieillissement. Ces experts ont mis en commun les bonnes pratiques et ont fait part des stratégies permettant tracer la voie vers le développement durable d'une manière inédite dans l'histoire des sociétés humaines.

C. Coopération et intégration régionales en Asie de l'Est et du Nord-Est

28. La sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est est devenue la plus puissante au sein de la région Asie-Pacifique et elle constitue l'un des pôles de croissance les plus dynamiques du monde. Cette situation tient pour l'essentiel à ses politiques tournées vers l'extérieur, qui lui ont permis d'enregistrer une hausse rapide des exportations. Toutefois, en cette période d'incertitude croissante, alors que le commerce mondial ralentit, que les

inégalités sociales s'accroissent et que la mauvaise gestion de l'environnement et les déséquilibres écologiques ont un impact toujours plus grand, il est urgent de repenser les stratégies de développement nationales.

29. Le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales pourrait à bien des égards résoudre les multiples problèmes de la sous-région. Dans la région Asie-Pacifique, les progrès dans ce domaine ont été inégaux. Si les économies de l'Asie du Sud-Est ont institutionnalisé leurs efforts d'intégration par la création de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et ont adopté un programme visant à la mettre en place une communauté économique, la sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est est très en retard dans ce domaine, en raison des tensions découlant de différends historiques, territoriaux et idéologiques. Pour resserrer les liens, il faudrait étudier les possibilités de renforcer la coopération dans des domaines prioritaires étroitement alignés sur les politiques de développement nationales et investir en ce sens. L'optimisation des bienfaits potentiels de la coopération pourrait éventuellement être propice à l'intégration dans ces domaines. Actuellement, le développement des liaisons entre les infrastructures de part et d'autre des frontières suscite beaucoup d'intérêt et semble prometteur. Un programme cohérent de connectivité de la sous-région pourrait être mis en place à partir de l'initiative « Une ceinture, une route » lancée en Chine, de l'initiative « Eurasia » de la République de Corée et de la Communauté économique eurasiennne de la Fédération de Russie. De même, dans le domaine de la connectivité énergétique, un certain nombre de propositions pourraient permettre d'approvisionner en énergie propre et durable les pays de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, où la demande est forte.

30. Au niveau plus vaste de la région Asie et Pacifique, la crise financière qui a frappé l'Asie en 1997 a offert la possibilité, pour la première fois, d'approfondir la coopération et l'intégration régionales en montrant de manière radicale l'impact des crises financières et économiques et en mettant en lumière la nécessité de disposer d'un mécanisme financier régional à même de prêter en dernier recours des capitaux aux pays asiatiques. À l'époque, le Japon, la plus puissante économie de la région, avait pris l'initiative de proposer la création d'un fonds monétaire pour l'Asie qui aiderait la région en cas de crise. Si cette proposition n'a pas abouti sous sa forme initiale, elle a suscité un élan d'où sont nées par la suite diverses initiatives lancées par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est plus la Chine, le Japon et la République de Corée.

31. Au lendemain de la crise financière mondiale, l'Asie est devenue un pôle de croissance primordial pour l'économie mondiale, et il est désormais impératif que la région de l'Asie et du Pacifique, et au premier rang de celle-ci l'Asie de l'Est et du Nord-est, prenne des mesures audacieuses pour redynamiser la région et le reste du monde et pour susciter une croissance plus viable pour tous, en renforçant la coopération et l'intégration régionales.

D. Questions devant être examinées par la Commission

32. Par l'intermédiaire de son Bureau régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, le secrétariat est déterminé à renforcer la coopération et l'intégration régionales conformément à son programme de travail, en vue d'aider les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030. À cet égard, la Commission souhaitera peut-être donner des orientations sur les moyens de s'attaquer aux difficultés qui se posent au niveau sous-régional et sur les partenaires avec lesquels le secrétariat pourrait travailler à cet effet.

III. Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale

A. Introduction

33. Le Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale a pour objectif de renforcer la coopération et l'intégration régionales afin de parvenir à un développement inclusif et durable et d'accélérer les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable convenus au niveau international, conformément aux priorités de la sous-région relatives au développement.

34. Alors que les pays de la sous-région célèbrent le vingt-cinquième anniversaire de leur indépendance, l'année 2016 donne l'occasion de faire le bilan et de réfléchir aux mesures qui permettront d'aller de l'avant. Après l'indépendance, des avancées considérables ont été faites dans la transition vers des économies de marché. La sous-région continue d'afficher des niveaux élevés de développement humain et a accompli des progrès considérables s'agissant de la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim. Globalement, la croissance économique et le progrès social ont été remarquables. Toutefois, la croissance économique a été variable et s'appuie sur un petit nombre de secteurs. En outre, elle souffre de divers facteurs contraignants, notamment des capacités de production limitées, l'éloignement, l'isolement par rapport aux marchés mondiaux et des coûts commerciaux élevés. Une intégration économique plus étroite avec le reste de l'Asie et du Pacifique permettrait de surmonter bon nombre des difficultés et de tirer parti des possibilités offertes par l'évolution du contexte mondial.

B. Appui des programmes de la Commission en Asie du Nord et en Asie centrale

35. Les activités du Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale sont alignées sur celles entreprises par la CESAP au titre de ses sous-programmes et viennent les appuyer, tout en tenant compte des caractéristiques propres à la sous-région et en contribuant au travail de fond et normatif du secrétariat.

36. Au titre de la mise en œuvre de la résolution 70/1 de la Commission et de la préparation de la soixante-douzième session, le Bureau sous-régional a élaboré une étude approfondie sur la connectivité des infrastructures et l'intégration commerciale de la sous-région avec la région Asie-Pacifique. Le Bureau sous-régional a également facilité une concertation intergouvernementale préparatoire engagée à titre bilatéral par la Secrétaire exécutive avec quatre chefs d'État, un premier ministre et dix-neuf ministres de cinq pays de la sous-région.

37. Pour aider le secrétariat à élaborer l'édition 2016 de *l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, le Bureau sous-régional a entrepris un examen de la performance macroéconomique de la sous-région au cours de l'année écoulée. Il a aussi recensé la réforme du secteur des services comme enjeu politique à moyen terme et évalué ses implications pour une plus grande diversification économique.

38. À la suite de l'adoption du Programme 2030, le Bureau sous-régional a examiné les priorités relatives aux objectifs de développement durable et les problèmes qui se posent dans la sous-région. Ce processus a permis de jeter les bases d'une feuille de route régionale pour la mise en œuvre du

Programme 2030, qui sera arrêtée à la troisième session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (Bangkok, 3-5 avril 2016). Cet examen sous-régional sera suivi d'un examen annuel de la période de mise en œuvre des objectifs de développement durable, destiné à étayer la concertation intergouvernementale sur les politiques et à permettre l'évaluation des progrès accomplis à l'échelle sous-régionale. Ces initiatives contribueront à l'atteinte d'un consensus et au renforcement de la coopération dans la sous-région, moteurs essentiels de la coopération et de l'intégration économiques régionales et du développement durable.

39. Pour susciter un débat sur les problèmes et priorités au niveau sous-régional, une consultation d'experts sur les évolutions socio-économiques et les priorités au titre des programmes a été organisée à Almaty (Kazakhstan) le 8 décembre 2015. À cette occasion ont été examinés les principaux faits nouveaux sur le plan socio-économique et les défis naissants, ainsi que le programme de travail proposé par la Commission relatif à la coopération et à l'intégration économiques régionales, dans le contexte du Programme 2030 récemment adopté. Les participants, parmi lesquels des représentants des gouvernements et des experts, ont formulé des recommandations à l'intention du secrétariat sur les priorités et les modalités d'exécution, et ont noté qu'il était nécessaire de combler les lacunes des infrastructures dans le domaine des transports, de l'énergie et des TIC, ce qui susciterait un élan économique à moyen terme et assurerait une croissance résiliente à long terme. À cet égard, il faudrait tirer pleinement parti des initiatives de la CESAP, telles que celles ayant abouti aux accords intergouvernementaux sur le réseau de la route d'Asie, sur le réseau du Chemin de fer transasiatique et sur les ports secs, ainsi que de l'initiative de l'autoroute Asie-Pacifique de l'information, de manière à concrétiser le potentiel de la sous-région dans le domaine du transport en transit.

40. Le Bureau sous-régional a contribué également à l'organisation de la dixième session du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et de son Forum économique, qui se sont tenus au Tadjikistan les 10 et 11 novembre 2015. Une centaine de participants, y compris des hauts fonctionnaires et des représentants d'entités des Nations Unies, de la société civile et des milieux universitaires, ont participé à cette session. Dans la déclaration intitulée « Ouvrir la voie au Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région du SPECA », les pays ont souligné la nécessité de faire du Programme spécial un mécanisme de coopération et d'exécution du Programme 2030. À cette fin, les groupes de travail sur les projets du Programme spécial ont été restructurés en six groupes de travail thématiques.

41. Le Conseil d'administration du Programme spécial a également examiné les activités menées par les groupes de travail sur les projets et a approuvé le plan de travail pour 2016-2017. L'Azerbaïdjan a été élu en tant que président (pays) pour 2016. Le Conseil d'administration tiendra sa onzième session en Azerbaïdjan en novembre 2016.

C. Principales questions et difficultés

1. Ralentissement économique

42. En 2015, un ralentissement de la croissance économique mondiale, l'application de sanctions et la faiblesse des prix des produits de base sont venus s'ajouter à des problèmes persistants tels que les faiblesses économiques structurelles, l'éloignement géographique, les coûts commerciaux élevés et l'isolement par rapport aux marchés mondiaux. Ainsi,

la Fédération de Russie, principale économie de la sous-région qui assure 83 % de son produit intérieur brut (PIB), a accusé un repli (-3,9 %), ce qui a eu des retombées sur tous les pays de la sous-région. Globalement, la croissance du PIB dans la sous-région a été négative (-2,9 %), tandis que les taux d'inflation ont parfois atteint 14,1 %. Ces mauvaises situations économiques ont aussi entraîné des dépréciations des monnaies, certains pays, exportateurs de pétrole et de gaz notamment, enregistrant une dévalorisation de plus de 50 %. L'endettement, y compris les emprunts des entreprises libellés en devises étrangères, et la forte volatilité des taux de change ont entamé la confiance des consommateurs et des investisseurs, déjà bien fragile.

43. La contraction de l'économie de la sous-région devrait prendre fin en 2016, mais elle montre combien il est nécessaire de mener des réformes en vue de réduire la dépendance à l'égard d'un nombre limité de produits de base et de diversifier les partenaires commerciaux. La sous-région est l'une des moins intégrées de la région Asie-Pacifique.

2. Coopération et intégration régionales

44. La coopération économique entre les pays de la sous-région et l'intégration de celle-ci au sein de la région Asie-Pacifique permettront de diversifier une croissance économique potentiellement plus inclusive et durable, entretenant des rapports mutuellement bénéfiques avec les objectifs de développement durable.

45. Le secrétariat œuvre en faveur de la création d'emploi et d'une prospérité généralisée. Il faut pour cela réaffirmer la volonté de diversifier l'économie et d'accélérer la coopération et l'intégration économiques régionales – en particulier dans des domaines prioritaires tels que les infrastructures transfrontières relatives aux transports, à l'énergie et aux TIC – et appliquer de nouvelles réformes à l'appui d'échanges soumis au marché et d'une diversification et d'une intégration fondées sur l'investissement. À cet égard, il est essentiel de développer le secteur financier pour renforcer son rôle d'intermédiaire entre l'épargne et les investissements de longue durée, créant ainsi un environnement propice au développement du secteur commercial. Par conséquent, le degré de coopération en matière de développement du secteur financier a aussi des implications pour le volume des échanges et des investissements.

46. Du fait de la modernisation des programmes publics en cours dans la plupart des pays de la sous-région, les processus de coopération et d'intégration économiques régionales peuvent appuyer davantage le développement du secteur privé en accélérant le renouvellement technologique des procédés de production. À cet effet, le Bureau sous-régional facilitera une concertation constructive, globale et axée sur les résultats entre les secteurs public et privé de la sous-région, afin d'assurer la bonne mise en œuvre du développement durable et de promouvoir le partage du savoir et des meilleures pratiques concernant l'intégration effective des trois dimensions du développement durable et la coopération et l'intégration économiques régionales.

47. Les activités du secrétariat, de par leur caractère pluridisciplinaire et leur portée régionale, peuvent offrir aux membres de la Commission un cadre normatif à partir duquel ancrer les politiques et l'interconnectivité nationales. En incorporant la résilience économique dans l'architecture de coopération et d'intégration économiques régionales en matière d'interconnectivité et de renforcement des institutions, le programme de la Commission dans ce

domaine s'appuiera sur des stratégies globales pour le développement durable. L'amélioration de la connectivité de la région est également importante pour les pays en développement sans littoral, car elle leur permettra d'avoir des contacts avec des parties du monde autres que la région de la CESAP. Il s'agit donc d'un domaine essentiel, maintenant et pour la décennie à venir, dans le fil des priorités du Programme d'action de Vienne pour les États insulaires en développement pour la décennie 2014-2024.

3. Les objectifs de développement durable

48. Si dans l'ensemble, le bilan de la sous-région en matière de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement est positif et constitue une assise solide pour réaliser de nouveaux progrès au titre des objectifs de développement durable, l'examen par la Commission de la mise en œuvre, ces quinze dernières années, des objectifs du Millénaire pour le développement met en lumière plusieurs domaines dans lesquels des améliorations seront essentielles pour obtenir des réalisations dans les trois dimensions des objectifs de développement durable. La sous-région connaît les mêmes problèmes, lesquels sont souvent par nature transfrontières; par conséquent, les possibilités d'accroître la coopération entre les États membres de la sous-région sont nombreuses, en vue de renforcer la croissance économique, l'inclusion sociale, l'égalité et la qualité de vie des générations présentes et futures.

49. La sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, qui est semi-aride, est particulièrement exposée aux catastrophes liées au changement climatique. De fait, la fréquence et l'intensité accrues des catastrophes, qui souvent prennent leur origine et ont des effets dans plusieurs pays, exigent de mieux coordonner les secteurs de l'eau, de l'énergie et de l'alimentation/l'agriculture. Les pays doivent concerter leurs efforts pour promouvoir une utilisation efficace des ressources et adopter des politiques qui réduisent au minimum les compromis et exploitent au mieux les synergies entre secteurs. Bien que l'idée d'un lien entre l'eau, l'énergie et l'alimentation gagne du terrain, il faudra faire davantage dans la sous-région pour mieux comprendre les interactions et pour définir les mesures et actions qui pourraient atténuer les conflits tenant aux multiples utilisations de ressources communes et aux besoins en ressources.

D. Questions devant être examinées par la Commission

50. Comme le montre ce qui précède, le Bureau sous-régional est déterminé à renforcer la coopération sous-régionale et à accroître la capacité de formuler et mettre en œuvre des politiques propices à la coopération et à l'intégration économiques régionales dans le cadre du développement durable. À cet égard, la Commission pourra souhaiter donner de nouvelles orientations sur les domaines d'action prioritaires et les approches à privilégier en matière de connectivité, ainsi que sur les partenaires avec lesquels le secrétariat pourrait travailler pour mettre en œuvre efficacement les mesures au niveau-sous-régional et aider ainsi ses États membres.

IV. Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest

A. Introduction

51. Le Programme 2030 et les objectifs de développement durable sont particulièrement pertinents pour les huit pays de l'Asie du Sud (Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan et Sri Lanka) qui, en dépit de leur dynamisme économique et de leurs progrès remarquables en ce

qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement, comptent les deux cinquièmes des pauvres du monde et enregistrent un certain nombre de lacunes en matière de développement et d'infrastructure. L'Asie du Sud a une possibilité exceptionnelle de combler ces lacunes et d'offrir à tous, en l'espace d'une génération, une vie digne, et ce en réalisant les objectifs de développement durable. Étant donné la part de la population mondiale et des pauvres représentée par l'Asie du Sud, la sous-région jouera un rôle décisif dans l'atteinte des objectifs au niveau mondial. Le travail mené par la CESAP au titre du sous-programme montre que la coopération et l'intégration régionales entre les pays de l'Asie du Sud et avec leurs voisins immédiats en Asie du Sud-Ouest (à savoir la République islamique d'Iran et la Turquie), en Asie centrale et en Asie du Sud-Est pourraient contribuer dans une grande mesure à la réalisation des objectifs dans la sous-région. La CESAP, par le biais de ses sous-programmes sectoriels et de son Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, a continué d'appuyer les efforts de la sous-région pour parvenir à un développement inclusif et durable grâce à la coopération régionale.

B. Fournir un appui aux programmes de la Commission en Asie du Sud et du Sud-Ouest

52. Par l'intermédiaire du bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, le secrétariat appuie le développement des capacités de la sous-région en matière de développement inclusif et durable grâce à la coopération régionale. Les analyses de la CESAP présentées dans les publications intitulées *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2015* et *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2015 : Year-end Update*, the *World Economic Situation and Prospects 2016*, ainsi que dans le rapport intitulé *Asia-Pacific Regional MDGs Report 2014/15*, ont montré que la région non seulement connaissait l'expansion la plus rapide mais rencontrait aussi des obstacles au développement. En outre, le Bureau sous-régional a analysé plus en détail les principales priorités relatives aux objectifs de développement durable et les difficultés d'exécution, ainsi que les possibilités de coopération régionale, ce dont il sera rendu compte dans le rapport biennal sur le développement de la sous-région qui sera lancé à la soixante-douzième session de la Commission. Cette analyse a bénéficié des contributions faites par des experts et des groupes de réflexion de la sous-région à l'occasion d'une réunion tenue à New Delhi en septembre 2015.

53. Un atelier régional, sur le thème de l'Organisation mondiale du commerce et des problèmes en matière de négociation et d'application des accords commerciaux en Asie du Sud, s'est tenu à New Delhi en septembre 2015 en vue de renforcer les capacités des décideurs pour qu'ils maîtrisent les règles commerciales multilatérales et régionales et puissent ainsi tirer parti des possibilités offertes par les marchés mondiaux et régionaux.

54. En collaboration avec la République islamique d'Iran, le secrétariat a convoqué la Concertation sur le renforcement de la connectivité des transports en Asie du Sud, qui s'est tenue à Téhéran en décembre 2015 et a réuni de hauts fonctionnaires chargés des transports venant de pays de l'Asie du Sud, de l'Asie du Sud-Ouest et de l'Asie centrale qui ont examiné les problèmes et les possibilités en matière de renforcement de la connectivité des transports à l'intérieur de ces sous-régions et entre elles. Le Bureau sous-régional et la Division des transports de la CESAP ont également organisé la Concertation sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie du Sud, qui s'est tenue à

Katmandou en septembre 2015, en vue de renforcer les capacités de prise de décisions dans le domaine de partenariats public-privé dans la sous-région.

55. Le secrétariat a préparé en outre une étude sur le potentiel présenté par les zones économiques spéciales frontalières pour la mise en valeur des régions défavorisées situées à l'est de l'Asie du Sud et limitrophes du Bangladesh, du Bhoutan, du nord-est de l'Inde, du Myanmar et du Népal.

56. Le secrétariat a aidé l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) à organiser la première réunion de son Groupe chargé de recommander des politiques en faveur de la parité des sexes, qui s'est tenue à Islamabad en juillet 2015 et qui a donné l'occasion d'examiner les moyens d'intégrer l'autonomisation des femmes par l'entrepreneuriat dans la stratégie d'action du groupe. Le secrétariat a aussi continué d'appuyer le Réseau de recherche sud-asiatique sur l'emploi et la protection sociale pour une croissance inclusive, notamment son atelier régional sur les problèmes en matière d'emploi et de croissance inclusive en Asie du Sud, qui s'est tenu à New Delhi en octobre 2015.

57. Le secrétariat a aidé également à organiser une concertation régionale sur le redressement après le séisme au Népal, sur le thème « Reconstruire en mieux », qui s'est tenue à Katmandou en octobre 2015. Un atelier de renforcement des capacités a été organisé dans l'État du Sikkim (Inde), en décembre 2015, pour mettre en commun les données d'expérience et les meilleures pratiques tirées du séisme qui a frappé le Sikkim en 2011, afin d'appuyer les activités de redressement au Népal.

58. En collaboration avec la Chambre du commerce et de l'industrie de la SAARC et d'autres parties prenantes, le secrétariat a organisé un séminaire régional à New Delhi en septembre 2015 visant à déverrouiller le potentiel d'intégration économique régionale de l'Asie du Sud et à dégager des idées et des priorités en vue du dix-neuvième Sommet de la SAARC, qui doit se tenir à Islamabad.

59. À la demande de l'Afghanistan, le secrétariat a prêté son concours à ce pays en vue de l'organisation de la Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan en septembre 2015.

C. Principales priorités concernant les objectifs de développement durable dans la sous-région

60. Prenant note du caractère interdépendant des objectifs de développement durable, la CESAP a recensé sept politiques stratégiques prioritaires à l'appui de la réalisation des objectifs en Asie du Sud :

a) *Soutenir une croissance économique à vaste assise et créatrice d'emploi par une transformation structurelle axée sur l'industrie.* La sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest enregistre actuellement la croissance la plus rapide de l'Asie et du Pacifique ; cependant, cette croissance n'a pas permis de créer suffisamment d'emplois productifs pour les jeunes. Il ressort de l'analyse de la CESAP qu'une stratégie axée sur l'industrie (ainsi que certaines des autres priorités des objectifs de développement durable) pourrait créer plus de 65 millions d'emplois supplémentaires, en comparaison avec les pratiques habituelles en Asie du Sud. Une stratégie d'industrialisation concertée à l'échelle régionale devrait permettre d'exploiter les chaînes de valeur propices à la création de capacités productives dans toute l'Asie du Sud;

b) *Remédier aux insuffisances des infrastructures pour que tous aient accès aux services essentiels.* L'accès à l'eau potable et à des installations d'assainissement adéquates, à l'électricité et à une infrastructure de transport constitue un besoin fondamental et a une incidence sur les autres réalisations en matière de développement. En Asie du Sud, le revenu par habitant augmenterait d'approximativement 1% pour chaque point de pourcentage gagné s'agissant de l'infrastructure disponible;

c) *Tirer parti de l'explosion démographique de la jeunesse en Asie du Sud en offrant à tous l'accès à une éducation de qualité et à la santé.* En investissant dans le développement humain, l'Asie du Sud pourra parer au manque de personnel qualifié dans le monde, qui pourrait se chiffrer selon les prévisions à 95 millions de travailleurs d'ici à 2020;

d) *Assurer une protection sociale universelle et l'accès de tous aux services financiers.* La protection sociale et l'inclusion financière permettent d'éliminer plus rapidement la pauvreté et réduisent les inégalités en accroissant la résilience des populations vulnérables;

e) *Assurer la sécurité alimentaire et éliminer la faim en améliorant la productivité par l'agriculture durable.* L'Asie du Sud reste l'une des régions du monde les plus exposées à la faim. Lutter contre ce problème en doublant la productivité de l'agriculture d'ici à 2030 permettrait en outre à 16 millions de personnes de plus d'échapper à l'extrême pauvreté;

f) *Promouvoir l'égalité entre les sexes et tirer parti du potentiel présenté par l'autonomisation des femmes.* Promouvoir l'entrepreneuriat des femmes peut être un puissant moteur d'autonomisation, et demande de concevoir des politiques tenant compte des différences entre les sexes, de renforcer les capacités et de mettre en commun dans la région les bonnes pratiques, ainsi que de prendre des mesures incitatives en faveur du crédit;

g) *Améliorer la viabilité écologique en se dirigeant vers des modèles de développement sobres en carbone et résilients face aux changements climatiques.* L'Asie du Sud est très vulnérable aux effets du changement climatique. Privilégier les énergies renouvelables et des carburants propres et utiliser de nouvelles technologies pour réduire les émissions sont des éléments de la stratégie de décarbonisation pour l'Asie du Sud. Une amélioration de l'efficacité énergétique et des pratiques « 3R (réduction, réutilisation et recyclage) peut amener rapidement à plus de résilience en matière d'urbanisation, de gestion des déchets et de réseaux de transport, et ce sur une base durable.

D. La coopération et l'intégration économiques régionales, moyen d'exécution essentiel

61. Outre la coordination et l'adaptation au contexte des objectifs de développement durable dans la sous-région, l'intégration et la connectivité régionales pourraient permettre de tirer parti au mieux des possibilités économiques en exploitant le potentiel présenté par les chaînes de valeur de la sous-région, dans laquelle l'intégration est au plus bas, ainsi qu'il a été reconnu au dix-huitième Sommet de la SAARC tenu à Katmandou en 2014.

62. Il ressort de l'analyse de la CESAP que le montant actuel des exportations à l'intérieur de la région, qui s'élève à 27 milliards de dollars, ne représente qu'un tiers du potentiel d'exportation de l'Asie du Sud, qui était de 81 milliards de dollars en 2014 et devrait passer à 173 milliards de dollars d'ici à 2020. Outre les barrières commerciales et l'insuffisance des capacités d'approvisionnement, les coûts élevés du commerce limitent les échanges intrarégionaux, ce qui neutralise de fait les avantages de la proximité et de la contiguïté géographiques. Pour tirer parti du potentiel des chaînes de valeur

en Asie du Sud, la CESAP propose de regrouper différentes initiatives au sein d'un partenariat économique global et uniforme, qui rassemblerait divers aspects de la libéralisation et de la facilitation ayant plus d'impact collectivement que séparément, à savoir: a) promouvoir et accentuer la libéralisation du commerce des marchandises; b) libéraliser les échanges de services dans la région c) promouvoir globalement les investissements; d) abaisser les coûts du commerce grâce à des réformes visant à améliorer les liaisons de transport et à faciliter les échanges; e) coopérer au niveau régional en vue de l'harmonisation des normes et des procédures d'évaluation de la conformité; f) instituer des règles d'origine cumulatives et la coopération industrielle; g) conclure des accords relatifs aux paiements et instituer la coopération bancaire pour la facilitation du commerce. Le partenariat pourrait être élargi pour devenir à terme une union économique sud-asiatique, ce qui est l'un des objectifs de l'intégration économique des pays de l'Asie du Sud.

63. Des liaisons de transport continues sont essentielles pour les circuits de production de la région. La CESAP préconise la mise en place de vastes couloirs de transport multimodal reliant les pays de la sous-région entre eux et avec les sous-régions voisines, approche qui a été entérinée par les dirigeants de la SAARC lors du dix-huitième Sommet. Alors que le Pakistan s'efforce de renforcer les liaisons de transport avec l'Asie centrale et l'Inde celles avec l'Asie du Sud-Est, la CESAP a proposé d'étendre le couloir pour les trains de conteneurs reliant Istanbul, Téhéran et Islamabad jusqu'à Delhi, Kolkata et Dhaka, en utilisant l'infrastructure existante, puis éventuellement à Yangon. Doté de liens de transport multimodal pour les pays enclavés et les ports de la sous-région, ce couloir deviendrait une grande route commerciale reliant l'Asie du Sud-Est et du Sud à l'Asie centrale et l'Europe. Sa mise en service exige de résoudre de grands problèmes tels que la conclusion d'accords de transit et de transport et la facilitation des transports et des échanges, ainsi que la modernisation de l'infrastructure matérielle sur certains tronçons. La CESAP s'attelle actuellement à la préparation d'un plan-cadre complet sur la connectivité de la sous-région, en collaboration avec le secrétariat de la SAARC et d'autres parties prenantes.

64. La coopération régionale peut être essentielle pour surmonter les défis qui se posent en Asie du Sud dans le domaine de la sécurité énergétique. Les principales modalités de coopération comprennent la création d'un marché régional de l'énergie étayé par des réseaux et des circuits d'approvisionnement régionaux dans toute l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et en Asie centrale, la coopération en matière d'exploitation des ressources énergétiques renouvelables et des technologies y afférentes, l'exploration et la gestion des ressources énergétiques et la mise en commun du savoir et des meilleures pratiques. La mauvaise qualité des TIC et de l'infrastructure des télécommunications de part et d'autre des frontières, mise en évidence par le faible taux d'utilisation, constitue également un obstacle majeur. L'initiative de l'autoroute Asie-Pacifique de l'information, sous l'égide de la CESAP, vise à rendre l'Internet à large bande plus accessible et financièrement plus abordable dans toute la région. Les institutions régionales pourraient aussi jouer un rôle important dans la définition d'une identité régionale collective, en renforçant les contacts entre les peuples et en tirant parti de la culture commune de l'Asie et des possibilités de la région en matière de tourisme culturel.

65. La coopération financière dans la sous-région pourrait contribuer à combler les lacunes en matière d'infrastructure et à mettre en place des capacités de production. Parmi les domaines fructueux de coopération financière, citons l'accord sur les échanges de devises dans la région et l'Union asiatique de compensation, la coopération entre les places boursières

pour permettre les listages croisés et la transformation du Fonds de développement de la SAARC en banque de développement à l'appui de projets d'infrastructure régionaux.

66. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, la coopération régionale pourrait porter sur la mise en service de la Banque alimentaire de la SAARC, la libéralisation du commerce et la coopération en matière de normes sanitaires et phytosanitaires applicables aux produits alimentaires pour faire mieux coïncider l'offre et la demande, la coopération en vue d'une productivité agricole accrue par le biais d'activités de recherche-développement, la conservation et la mise en commun du matériel génétique et le partage des bonnes pratiques.

67. Dans une sous-région où est enregistré près du tiers de la mortalité due aux catastrophes dans le monde, la coopération en matière de résilience aux catastrophes est essentielle, surtout du fait de la nature transfrontalière croissance des catastrophes. Outre les systèmes d'alerte rapide multirisques, il pourrait être utile de mettre en commun l'information et les connaissances en vue de construire des villes résilientes dans les zones à forte activité sismique.

E. Questions devant être examinées par la Commission

68. Le secrétariat, par le biais de son Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, est déterminé à renforcer la coopération et l'intégration sous-régionale conformément à son programme de travail et à accroître le soutien accordé en vue de l'exécution du Programme 2030 dans ses États membres. À cet égard, la Commission pourra juger utile de donner des orientations sur les approches permettant de résoudre les problèmes de la sous-région et sur les partenaires avec lesquels le secrétariat pourrait travailler.
